

REGLEMENT FINANCIER ET TARIFS 2020-2021

CONTRIBUTIONS FAMILIALES *(obligatoire)*

| | Montant annuel |
|------------|----------------|
| MATERNELLE | 730.00 |
| PRIMAIRE | 630.00 |
| COLLEGE | 785.00 |
| LYCEE | 855.00 |

DEMI-PENSION

ENGAGEMENT A L'ANNEE

| | Tarif 1 jour | Tarif 2 jours | Tarif 3 jours | Tarif 4 jours |
|------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| MATERNELLE | 220.00 | 440.00 | 638.00 | 850.00 |
| PRIMAIRE | 213.00 | 425.00 | 600.00 | 800.00 |
| COLLEGE | 235.00 | 460.00 | 670.00 | 895.00 |
| LYCEE | 235.00 | 460.00 | 670.00 | 895.00 |

Repas exceptionnel : Tarif unique : **7.10 €** (Maternelle-Primaire, Collège ou Lycée) facturé le mois suivant.

INTERNAT

| | Montant annuel |
|----------------------|----------------|
| COLLEGE | 3700.00 |
| LYCEE | 3800.00 |
| INTERNAT EXTERNALISE | 3800.00 |

Nos tarifs de ½ pension et de pension sont calculés en fonction des différents paramètres intervenant dans une année scolaire et sont donc non soumis à réduction (nombre de jours ouvrables, stage, voyages ...)

Un changement dans le régime de l'élève peut être envisagé en cours d'année. Il ne peut, sauf cas de force majeure, intervenir qu'en début de chaque trimestre (au 1^{er} janvier, 1^{er} avril). La demande écrite en sera toujours formulée au chef d'Etablissement, au moins 15 jours à l'avance.

FRAIS FORFAITAIRES ANNUELS *(obligatoire)*

| Nombre d'enfants à Albert Le Grand | 1 | 2 | 3 | 4 + |
|------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Montant par famille | 150.00 | 200.00 | 230.00 | 280.00 |

Cette somme sert à couvrir les frais annuels suivants :

- Cotisation « Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique »
- U.G.S.E.L. « Union Générale des Sports de l'Enseignement Libre »
- Cotisation à la Tutelle des dominicaines du Saint Nom de Jésus
- Frais afférents aux correspondances et accès internet entre l'Etablissement et la famille.

GARDERIE-ETUDES

| | MATERNELLE | PRIMAIRE | COLLEGE | LYCEE |
|---|---|----------|---------|--------|
| ACCUEIL DU MATIN : à partir de 7h45 | Gratuit | Gratuit | - | - |
| ETUDE-GARDERIE DU SOIR : 1 ^{er} degré : de 17h00 à 18h45 | - 2 nd degré : à partir de 18h00 | | | |
| Tarif pour 1 enfant | 310.00 | 310.00 | 310.00 | 310.00 |
| Pour 2 enfants | 475.00 | 475.00 | 475.00 | 475.00 |
| Pour 3 enfants | 570.00 | 570.00 | 570.00 | 570.00 |
| Pour 4 enfants et + | 590.00 | 590.00 | 590.00 | 590.00 |
| GARDERIE OCCASIONNELLE <i>prix unitaire par soir</i> | 5.00 | 5.00 | - | - |

Afin d'optimiser l'organisation basée sur notre coopération mutuelle, il est demandé aux familles de respecter les horaires. (Une pénalité pourrait être appliquée)

OPTION EQUITATION :

| Classe concernée | 6 ^{ème} | 5 ^{ème} | 4 ^{ème} | 3 ^{ème} |
|---------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Montant par famille | 500.00 | 500.00 | 500.00 | 450.00 |

Cette option est incluse dans la facturation annuelle.

FRAIS ANNUELS D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION : Forfait de 100.00 € par famille (non déductible)

ASSOCIATION SPORTIVE (*obligatoire*) : 8.00 € par élève

REDUCTIONS TARIFAIRES :

Des réductions sont appliquées dans le cas de la présence simultanée de plusieurs enfants au sein de l'établissement. Ces réductions affectent la contribution des familles, la restauration mensuelle et l'internat (sur l'ensemble de la fratrie, le premier compris).

| Nombre d'enfants scolarisés à ALG | 2 | 3 | 4 | 5 et + |
|-----------------------------------|-----|------|------|--------|
| Montant de la remise | 5 % | 10 % | 15 % | 20 % |

COTISATION APEL DE GIRONDE : 25.00 € (**cotisation volontaire**)

Cotisation perçue pour le compte de l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre.

FACTURATION ET VERSEMENT

La contribution est due en entier pour tout trimestre commencé. Les familles sont cependant autorisées à formuler une demande de réduction sur la demi-pension dans le cas d'absence **pour raison de santé**, de plus de 15 jours consécutifs. (Sur présentation du certificat médical)

MODALITE DE REGLEMENT

L'envoi de la facturation intervient fin septembre.

Plusieurs possibilités proposées pour le règlement : (avec une préférence pour le prélèvement)

- 1) Prélèvement automatique sur 15 mois (de septembre à juin) : un échéancier sera joint à la facture informant des montants et des dates de prélèvements (imprimé d'autorisation à renvoyer avant la facturation pour tous nouveaux prélèvements ou changement de compte bancaire).
- 2) Règlement total annuel par chèque ou en espèces à la comptabilité de l'Etablissement. (Chèque libellé à l'ordre de l'OGEC Albert Le Grand).
Dans le cas 2, un escompte de 2% sera effectué pour un paiement avant le 15 octobre.

Toute relance, suite à une facture impayée ou rejet ou défaut de présentation de ticket de self, fera l'objet d'une facturation de 5 € (+ frais postaux).

Tout défaut de règlement sera transmis au service contentieux, société extérieure à l'établissement.

UNE ERREUR PEUT SE GLISSER DANS UNE FACTURE

Dans ce cas, RENVOYEZ CETTE FACTURE à l'établissement avant de procéder au règlement, en nous signalant l'erreur. Ne modifiez pas de vous-même le montant de la facture, cela compliquerait la tâche de notre service comptable.

Le fait d'inscrire son enfant au Groupe Scolaire Albert Le Grand implique l'acceptation de ce présent règlement financier dans la totalité de ses articles.

(Tarifs votés au CA du 26.11.2019)

Bordeaux, le 13.02.2020
Le Chef d'Etablissement

